

RAPPORT ANNUEL **2021**



SOMMAIRE

L'exercice 2021 en bref	3
Avant-propos	4
Comptes annuels 2021	6
Annexe aux comptes annuels	10
Rapport de l'organe de révision	24
Organes	28

L'EXERCICE 2021 EN BREF

en KCHF	2021	2020
Total du bilan	1'008'059	1'013'739
Capitaux de prévoyance	835'371	880'182
Provisions techniques	24'581	14'767
Réserve de fluctuation de valeurs	107'871	83'415
Capital de la fondation, fonds libres	20'331	14'908
Cotisations et apports ordinaires et autres	55'879	59'237
Frais administratifs	3'597	3'706
Bénéfice avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	26'441	24'765
Entreprises membres	862	828
Assurés actifs	7'680	7'698
Bénéficiaires de rentes	2'282	2'329
dont autofinancés	720	693
Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2	114.9%	111.0%
Degré de couverture des groupes de produits principaux:		
REVOR INVEST	121.5%	115.9%
COMPTE REVOR	101.1%	101.2%
Performance		
REVOR INVEST	8.42%	6.41%
Rémunération des capitaux d'épargne		
REVOR INVEST	4.00%	2.00%
COMPTE REVOR	1.00%	1.00%
Intérêt technique	1.75%	2.00%

AVANT-PROPOS

ENCORE DAVANTAGE DE SOLIDITÉ ET DE STABILITÉ

Chères clientes,
chers clients,

En 2021, REVOR Fondation collective a réalisé un excellent exercice. Grâce à l'exceptionnelle performance et à la solidité de notre situation financière, nous avons pu rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs REVOR dans REVOR INVEST à hauteur de 4,0 % - soit 3,0 % de plus que le taux fixé par le Conseil fédéral. De plus, nous avons passé aux bases LPP 2020 tables générationnelles et fixé le taux d'intérêt technique à 1,75 %. Cela permet d'assurer le taux de conversion qui est stable depuis des années. Le degré de couverture, qui atteint un niveau historiquement élevé de 121,4 % dans REVOR INVEST, et les objectifs de constitution des réserves de fluctuation de valeurs dans tous les groupes de produits soulignent la forte capacité de risque de REVOR Fondation collective.

REVOR INVEST

L'année 2021 a une fois de plus été marquée par la pandémie de coronavirus ainsi que par l'espoir de normalisation de la vie économique et sociale. L'homologation de vaccins efficaces contre le virus et la croissance économique ont en particulier contribué au redressement des marchés des actions. Les fonds immobiliers et fondations de placement suisses ont aussi généré un rendement positif ; les placements en obligations ont enregistré des rendements légèrement négatifs en raison de la hausse du niveau des intérêts. En 2021, REVOR INVEST a maintenu sa stratégie de placement à long terme et réalisé un résultat très réjouissant avec un rendement absolu de +8,42 %. Comme l'année précédente, les pairs ont été dépassés (Median PPCmetrics Peer Group en 2021: +7,50 %). La stabilité financière a encore augmenté grâce à la constitution de réserves de fluctuation de valeurs.

1er prix au classement des caisses de pension 2021

Au classement des caisses de pension 2021, REVOR Fondation collective a gagné le 1er prix pour les meilleurs rendements des placements sur trois ans (2018-2020) et fait donc partie des meilleures caisses de pensions suisses. Notre rendement absolu de +6,41 % réalisé en 2020 a dépassé les attentes. Une bonne gestion des risques, une gestion des placements professionnelle et le degré de couverture dans REVOR INVEST ont été considérés comme étant d'excellentes perspectives.

Changement de personnel au sein du Conseil de fondation

Après les élections complémentaires 2021, le Conseil de fondation de REVOR Fondation collective s'est nouvellement constitué dans le cadre de sa séance du 2 septembre 2021. Carl von Heeren, président du Conseil de fondation, a renoncé à être réélu. Les membres du Conseil de fondation ont donc pris congé de lui en le remerciant pour sa remarquable prestation pendant 16 ans. Ils ont aussi souhaité la bienvenue à Christoph Leimgruber, nouveau représentant des employeurs. Le nouveau président du Conseil de fondation, Simon Graa, et Pia Wiese-Giger, élue présidente de la commission de placement, se réjouissent de collaborer au sein de l'organe nouvellement constitué.

Politique

Des réformes sont prévues dans le domaine de la prévoyance vieillesse suisse. Dans le cadre du premier pilier, le but visé est d'uniformiser l'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes et dans le cadre du deuxième pilier de réduire le taux de conversion minimum. Des référendums ont été annoncés pour les deux projets de révision.

Nous remercions cordialement

Le Conseil de fondation et la direction vous remercient pour votre confiance et pour la collaboration constructive. Nous remercions également nos partenaires qui nous soutiennent, nous encouragent et contribuent à notre amélioration permanente.

Nos collaborateurs et collaboratrices sont la base du succès de REVOR. Ils ont effectué un incroyable travail dans cette période difficile de pandémie et ont relevé tous les défis. Nous leur adressons une fois de plus un merci particulier.

Meilleures salutations

REVOR Fondation collective



Simon Graa

Président du Conseil de fondation



Georg Dubach

Directeur

COMPTES ANNUELS 2020

BILAN

en KCHF

2021

2020

ACTIFS

Placements	1'006'263	1'011'572
Liquidités et placements sur le marché monétaire	312'103	397'150
Créances de cotisations	2'529	1'612
Placements chez l'employeur	2'036	1'880
Titres	689'595	610'930
Compte de régularisation actif	1'796	2'167
Total actifs	1'008'059	1'013'739

PASSIFS

Dettes	1'328	2'933
Prestations de libre passage et rentes	797	2'129
Banques / Assurances	43	248
Autres dettes	488	556
Compte de régularisation passif	1'933	2'849
Réserve de cotisations de l'employeur	16'644	14'685
Réserve de cotisations sans renonciation d'utilisation	16'644	14'685
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	859'952	894'949
Capital de prévoyance assurés actifs	657'267	702'560
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	178'104	177'622
Provisions techniques	24'581	14'767
Réserve de fluctuation de valeurs	107'871	83'415
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	20'331	14'908
Fonds libres institutions de prévoyance	20'331	14'908
Fonds libres (+) / Découvert (-) fondation collective	0	0
Situation au début de la période	0	0
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	0	0
Total passifs	1'008'059	1'013'739

COMPTE D'EXPLOITATION

en KCHF	2021	2020
Cotisations et apports ordinaires et autres	55'879	59'237
Cotisations salariés	22'266	23'622
Cotisations employeurs	25'328	26'938
Prélèvements sur la RCE pour le financement des cotisations	-2'966	-2'198
Apports uniques et rachats	5'722	7'558
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	4'918	2'708
Subsides fonds de garantie	611	609
Prestations d'entrée	52'658	43'437
Apports de libre passage	46'407	41'042
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	4'943	0
Capital de couverture bénéficiaires de rentes	696	0
Fonds libres	4'247	0
Paieement versements anticipés EPL / divorce	1'308	2'395
Entrée de fonds venant de cotisations et prestations d'entré	108'537	102'674
Prestations réglementaires	-46'736	-46'805
Rentes de vieillesse	-21'025	-21'261
Rentes de survivants	-3'515	-4'552
Rentes d'invalidité	-3'182	-3'490
Autres prestations réglementaires	-1	-5
Prestations en capital à la retraite	-16'732	-16'165
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-2'281	-1'332
Prestations de sortie	-134'909	-93'088
Prestations de libre passage en cas de sortie	-119'922	-86'174
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie	-13'293	-2'729
Versements anticipés EPL / divorce	-1'694	-4'185
Sortie de fonds pour prestations et versements anticipés	-181'645	-139'893

en KCHF	2021	2020
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	29'760	9'682
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assurés actifs	61'040	30'880
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-482	-10'890
Dissolution (+) / Constitution (-) provisions techniques	-9'814	-1'491
Rémunération du capital épargne	-15'747	-9'290
Dissolution (+) / Constitution (-) réserves de cotisations	-1'800	-249
Dissolution (+) / Constitution (-) fonds libres institutions de prévoyance	-3'437	722
Produit des prestations d'assurance	20'231	22'052
Prestations d'assurance	20'231	22'052
Charges d'assurance	-5'691	-8'302
Primes d'assurance	-5'350	-5'676
Primes de risque	-4'973	-5'273
Primes de coûts	-377	-403
Apports uniques aux assurances	0	-2'270
Cotisations au fonds de garantie	-341	-356
Résultat net de la part assurance	-28'808	-13'787
Résultat net des placements	57'069	39'974
Produit d'intérêt sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	2'916	3'784
Résultat net sur les créances	6	8
Produit des titres	8'742	7'262
Résultat net des cours sur titres	48'558	32'076
Intérêts sur les prestations de libre passage	-174	-212
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	-160	-148
Autres charges d'intérêts	-23	-54
Frais administratifs des placements	-2'796	-2'742

en KCHF	2021	2020
Autres produits	2'050	2'290
Contributions aux frais administratifs	1'957	2'155
Produit des services fournis	58	72
Autres produits	35	63
Autres charges	-273	-6
Charges administratives	-3'597	-3'706
Administration en général	-2'984	-3'111
Marketing et publicité	-30	-16
Activité de courtage et d'intermédiaire	-504	-494
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-59	-73
Autorités de surveillance	-20	-12
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	26'441	24'765
Dissolution (+) / Constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs	-24'456	-23'569
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	1'985	1'196
Part institution de prévoyance	1'985	1'196
Part fondation collective	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1_FONDEMENTS ET ORGANISATION

FORME JURIDIQUE ET BUT

REVOR Fondation collective est une fondation du droit privé. Conformément à son acte de fondation, elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les salariés et les employeurs des employeurs affiliés à la fondation,

avec siège ou établissement stable en Suisse, ainsi que pour leurs proches et survivants, par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. L'activité s'étend à tout le territoire suisse.

ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est enregistrée sous le numéro BE.0833 auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Elle verse les contributions exigées au fonds de garantie.

INDICATIONS CONCERNANT L'ACTE DE FONDATION ET LES RÈGLEMENTS

L'exécution de la prévoyance professionnelle et des placements est consignée dans les règlements et les avenants. Il s'agit des documents suivants:

Document	Date	En vigueur dès le	Remarques
Acte de fondation	07.09.2016	31.10.2016	Décidé par l'ABSPF le 31.10.2016
Règlement d'organisation et d'administration	07.12.2017	01.01.2018	Prise de connaissance ABSPF le 16.03.2018
Règlement de prévoyance Prévoyance-Base	10.12.2020	01.01.2021	Prise de connaissance ABSPF le 23.03.2022
Règlement de prévoyance extraobligatoire	08.12.2016	01.01.2017	Prise de connaissance ABSPF le 23.02.2017
Règlement de placement	22.03.2021	01.10.2020	Prise de connaissance ABSPF encore en suspens
Règlement sur la liquidation partielle	02.09.2021	01.01.2021	Approuvé et décidé par l'ABSPF le 22.11.2021
Règlement sur les principes de comptabilisation et d'évaluation	07.09.2016	01.01.2016	Remis à l'ABSPF le 16.11.2016

ORGANE PARITAIRE DE DIRECTION / HABILITATIONS À SIGNER

Membres du Conseil de fondation	Représentation	Mandat	Habilitation à signer
Simon Graa ***	Représentant empl. / président	2021 – 2025	Collective à deux
Jean-Claude Reymond **	Représentant empl.	2021 – 2025	Collective à deux
Christoph Leimgruber	Représentant empl.	2021 – 2025	Collective à deux
Pia Wiese-Giger *	Représentante sal. / vice-présidente	2021 – 2025	Collective à deux
Cornelia Baumann	Représentante sal.	2021 – 2025	Collective à deux
Karin Grütter	Représentante sal.	2021 – 2025	Collective à deux

Commission de placement: * Président, ** Vice-présidente, *** Membre

Direction

Georg Dubach	Directeur
Sabino Di Mambro	Directeur suppl.

EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Partenaire contractuel: PK Expert AG, 3110 Münsingen
Expert exécutant: Martin Franceschina

Organe de révision

T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Berne

Mandats de gestion de fortune

Hypothekarbank Lenzburg AG, Reto Huenerwadel, 5600 Lenzburg

(assujettissement FINMA confirmé)

Mobilière Suisse Asset Management SA, Daniel Alonso, 3001 Berne

Bank Avera Genossenschaft, Lars Rigling, 8620 Wetzikon

Banque Cantonale de Zurich, Claudia Wais, 8005 Zurich

Banque Valiant SA, Micha Riedo, 3001 Berne

Experts externes en placement et investment controlling

PPCmetrics AG, Lukas Riesen, 8021 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), 3000 Berne 14

EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Effectif fin 2021	Effectif fin 2020	Variation 2021
Employeurs affiliés	862	828	34

2_MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	Effectif fin 2021	Effectif fin 2020	Variation 2021
Assurés actifs	7'680	7'698	-18
dont arrivées	2'994	1'524	1'470
dont départs	-3'012	-2'177	-835
Plans de prévoyance			
Plans enveloppants (plans LPP et surobligatoire)	7'591	7'583	8
Plans extraobligatoires	89	115	-26
Total bénéficiaires de rentes	2'282	2'329	-47
Rentes de vieillesse	1'535	1'554	-19
Rentes d'invalidité	370	392	-22
Rentes de partenaire	281	277	4
Autres rentes	96	106	-10
Dont bénéficiaires de rentes fondation	720	693	27
Rentes de vieillesse	703	680	23
Rentes de partenaire	7	4	3
Autres rentes	10	9	1

3_TYPE DE RÉALISATION DU BUT

EXPLICATION DU PLAN DE PRÉVOYANCE (DES PLANS DE PRÉVOYANCE)

REVOR Fondation collective a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. Conformément au règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REVOR Fondation collective assure au moins les prestations requises par la loi. Une solution plus étendue peut être convenue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective existe avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, pour couvrir les risques décès et invalidité.

FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT

Les plans de prévoyance de REVOR Fondation collective reposent sur la primauté de cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès et d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par des contrats de réassurance ad hoc de REVOR Fondation collective. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

Pour les affiliations dans le COMPTE REVOR, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt au moins à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP. Cela permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance. Pour les affiliations dans REVOR INVEST, une structure de fortune stratégique avec des marges tactiques est définie. Le règlement de placement, valable à partir du 01.10.2020, s'applique aux deux produits.

Le placement individuel de la fortune en titres peut être décidé par les institutions de prévoyance dans le cadre des règlements du Conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient de respecter pour chaque institution de prévoyance les dispositions de la prévoyance

professionnelle selon l'OPP2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'employeur affilié, afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Pour 2021, aucune augmentation de rentes n'a été accordée.

4_PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, CONTINUITÉ

CONFIRMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), ainsi que par d'autres

dispositions. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de la fondation en accord avec les principes de Swiss GAAP RPC 26.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Toutes les opérations sont saisies dans les livres selon le principe de la date de clôture et inscrites au bilan et évaluées sur la base des principes ci-après. Le bilan est en principe établi sur la base du principe brut. Les postes détaillés inscrits dans un poste du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

Monnaies étrangères:

Cours à la date de clôture du bilan

Liquidités, créances et dettes:

Valeur nominale

Titres:

Valeur de cours y compris intérêts courus et éventuel revenu accumulé

Comptes de régularisation:

Délimitation des éléments charges et produits dans le cadre de l'importance et de la continuité

Capital de prévoyance des assurés actifs:

Obligations financières nominale conformément aux capitaux d'épargne versés et rémunérés

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes:

Capital de couverture des bénéficiaires de rentes non réassurés selon l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Provisions techniques:

Selon les dispositions réglementaires et données de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Réserve de fluctuation de valeurs:

Selon les dispositions du règlement de placement

MODIFICATION DES PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION, LA COMPTABILITÉ ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Pendant l'exercice, aucune modification n'a été effectuée.

5_RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La couverture des risques correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels pour le décès et l'invalidité sont réassurés auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis le 01.01.2017, le risque actuariel de la vieillesse est de manière autonome par REVOR Fondation collective assumé avec effet rétroactif au 01.01.2014. Les rentes de vieillesse en cours avant le 01.01.2014 restent assumées par les sociétés d'assurance.

EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Il existe des capitaux de couverture de rentes non portés au bilan résultant de contrats d'assurance auprès de deux sociétés d'assurance, la Mobilière Suisse Société

d'assurances sur la vie SA, d'un montant total de CHF 262 millions (année précédente: CHF 283 mio).

ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES AVOIRS D'ÉPARGNE EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

en CHF	2021	2020
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	702'559'163	724'149'329
Bonifications de vieillesse provenant des cotisations	39'595'018	41'889'138
Distribution fonds libres/réserve de cotisations de l'employeur	417'982	431'704
Libération du paiement des cotisations d'épargne	2'163'607	2'044'496
Apports de libre passage / apports uniques et sommes de rachat	52'128'903	48'599'166
Paiements versements anticipés EPL / divorce	1'308'257	2'395'814
Prestations de libre passage en cas de sortie	-119'922'325	-86'173'980
Versements anticipés EPL / divorce	-1'693'694	-4'128'306
Départs à la retraite	-33'055'441	-32'571'751
Cas de décès	-1'982'743	-3'372'724
Correction technique	786	6'335
Rémunération du capital de prévoyance des assurés (1 %)	6'007'143	6'374'921
Intérêt supplémentaire REVOR INVEST (1 %)	9'739'935	2'915'021
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	657'266'591	702'559'163

MONTANT DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

en CHF	2021	2020
Avoir de vieillesse selon la LPP à la fin de l'année	432'493'415	467'285'926
Intérêt minimal LPP	1,00 %	1,00 %

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

en CHF	2021	2020
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début de l'année	177'622'493	166'732'182
Apports provenant des retraites et réassurance	16'324'664	16'411'408
Versements de rentes et indemnités en capital	-9'953'733	-9'609'176
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-12'053'855	-2'178'772
Nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	6'164'744	6'266'851
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes à la fin de l'année	178'104'313	177'622'493

ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

en CHF	2021	2020
Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période	14'908'097	14'433'615
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	3'966'602	-290'283
Distribution des fonds libres aux assurés	-529'061	-431'704
Augmentation (+) / diminution (-) résultant de découverts	0	0
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)	1'985'006	1'196'469
Fonds libres des institutions de prévoyance en fin d'année	20'330'644	14'908'097

RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expertise actuarielle de REVOR Fondation collective a été établie selon les principes et les directives pour les experts en caisses de pension ainsi que selon les directives techniques DTA 1 à 7 de la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Sur la base de l'évaluation de la situation financière de la fondation au 31.12.2021, l'expertise confirme qu'à cette date

- _ le taux d'intérêt technique et les bases démographiques utilisés sont adéquats;
- _ les objectifs des réserves de fluctuation de valeurs sont adéquats;
- _ la fondation offre la garantie (selon l'art. 52e al. 1 let. a LPP) qu'elle peut remplir ses engagements;
- _ les dispositions réglementaires de nature actuarielle (selon l'art. 52e al. 1 let. b LPP) et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- _ les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

en CHF	2021	2020
Capital de prévoyance des assurés actifs	657'266'591	702'559'163
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	178'104'313	177'622'493
Provisions techniques	24'580'875	14'766'860
Provision pour rentes excédentaires	3'430'200	3'845'000
Provision pour taux de conversion	13'150'675	10'921'860
Provision pour compensation des contributions	8'000'000	0
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	859'951'779	894'948'516

EXPLICATIONS CONCERNANT LES PROVISIONS TECHNIQUES

Les rentes de vieillesse en cours sont composées d'une part garantie et d'une part excédentaire non garantie. Si le réassureur réduit ou supprime la part excédentaire,

REVOR Fondation collective doit financer elle-même cette part supprimée. La provision pour rentes excédentaires est constituée à cet effet.

PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION

REVOR Fondation collective assume elle-même le risque de longévité pour les rentes de vieillesse depuis le 01.01.2014. Pour les nouvelles rentes de vieillesse, le taux de conversion réglementaire et technique correct est appliqué. Pour les

assurés qui disposent principalement d'avoirs de vieillesse LPP, il peut en résulter cependant une perte en cas de départ à la retraite. La provision sert à couvrir ces pertes.

PROVISION POUR COMPENSATION DES CONTRIBUTIONS

Vu le contrat d'assurance vie collective avec le réassureur qui arrive à échéance en 2023 et le renouvellement de contrat qui en découle et/ou l'examen d'une solution (partiellement) autonome dans les domaines de risque

décès et invalidité, une «provision pour compensation des contributions» à concurrence de CHF 8 millions est constituée à charge des comptes annuels 2021.

BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES PERTINENTES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels pour les provisions techniques ont été effectués à l'aide des bases techniques LPP 2020 TG à un taux d'intérêt technique de 1,75 % (année précédente LPP 2015 TG / 2,0 %).

Les calculs actuariels pour la réassurance des risques vieillesse (bis 31.12.2013), décès et invalidité se fondent sur les bases techniques du réassureur.

DEGRÉ DE COUVERTURE EN VERTU DE L'ART. 44 OPP2

	2021	2020
Degré de couverture	114,9 %	111,0 %
Dans les principaux groupes de produits, le degré de couverture se présente ainsi:		
REVOR INVEST	121,5 %	115,9 %
COMPTE REVOR	101,1 %	101,2 %
Degré de couverture y c. actifs / passifs des contrats d'assurance	111,4 %	108,3 %

6_EXPLICATION CONCERNANT LE PLACEMENT DE LA FORTUNE ET SON RÉSULTAT NET

EXIGENCES CONCERNANT LA GESTION DE FORTUNE

Les instituts chargés des mandats de gestion de fortune répondent à toutes les exigences selon l'art. 51b al. 1 LPP

ainsi qu'aux critères d'admission selon l'art. 48f al. 4 OPP2.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR INVEST

L'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et directives applicables à la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement.

Le Conseil de fondation a mis en place une commission de placement. Elle est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la stratégie de placement.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE COMPTE REVOR

Le Conseil de fondation fixe dans un règlement les conditions pour l'activité de placement des institutions de prévoyance avec une solution de compte.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR FONDS

Le Conseil de fondation fixe dans le règlement de placement les conditions pour le placement individuel de la fortune en titres des institutions de prévoyance. La fortune

est placée de manière indirecte dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de l'OPP2.

APPLICATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2) AVEC PRÉSENTATION CONSÉQUENTE DU RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DES RISQUES (ART. 50 AL. 1-3 OPP2)

Pendant l'année sous revue, l'opportunité d'étendre les possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP2 a été utilisée. Cela s'est fait sur la base du règlement de placement qui a été mis en vigueur par le Conseil de fondation au 01.10.2020. Ce règlement crée la possibilité, avec la stratégie de placement REVOR Invest remaniée en 2020, d'utiliser tactiquement de l'or (0% - 5% de la fortune totale de REVOR Invest).

de placement et l'expert externe en matière de placements, que la possibilité d'investir dans la catégorie or permet une diversification supplémentaire du portefeuille. Sur la base de l'analyse de la capacité de risque et l'évaluation des risques de placement, le Conseil de fondation considère que les prescriptions de l'art. 50 al. 1 à 3 OPP2 sont respectées.

Lors de la définition de la stratégie de placement, le Conseil fondation est arrivé à la conclusion, avec la commission

La possibilité de placement a par conséquent été utilisée pendant l'année sous revue; au 31.12.2021, REVOR Invest présente un stock d'or de CHF 4,5 millions (présenté sous placements alternatifs; année précédente CHF 2,6 mio).

EFFORTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Dans le sens de son devoir de diligence fiduciaire, REVOR est consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique ainsi que de l'importance d'une bonne conduite d'entreprise («ESG») en ce qui concerne la gestion de sa fortune. Le placement de la fortune est délégué par REVOR à des gestionnaires de fortune professionnels.

de durabilité. Par exemple, les gestionnaires de fortune peuvent faire état de plus de 20 affiliations à des initiatives ou réseaux dans le domaine de la durabilité (p. ex. Principles for Responsible Investing).

Un inventaire du portefeuille au 30.09.2020 a montré que les gestionnaires de fortune font divers efforts en matière

De plus, les gestionnaires de fortune de REVOR utilisent diverses listes d'exclusion, par exemple la liste d'exclusion ASIR et d'autres listes individuelles.

La liste d'exclusion ASIR se base sur les lois et ordonnances suisses ainsi que des conventions internationales. Certains gestionnaires de fortune de REVOR intègrent aussi aujourd'hui déjà des critères de durabilité dans le processus de placement et tiennent compte des aspects

climatiques. Tous les gestionnaires de fortune calculent en outre un rating ESG; le résultat (si disponible) est toujours supérieur au benchmark pour les mandats actifs et se situe dans le cadre du benchmark pour les mandats passifs.

RÉTROCESSIONS ET LIENS D'INTÉRÊTS

L'art. 5.5 du règlement de placement régit les indemnisations et les restitutions des avantages financiers aux établissements chargés de la gestion de la fortune de la fondation. Toutes les banques de dépôt ont remboursé les éventuelles rétrocessions à la fondation ou des attestations prouvent qu'aucune rétrocession n'a été encaissée.

Le Conseil de fondation a contrôlé et consigné au procès-verbal les liens d'intérêt selon l'art. 48l OPP2 en attestant que ceux-ci pouvaient être considérés comme étant sans risque. Les banques chargées de la gestion de fortune ont confirmé qu'elles veillaient avec soin à éviter les conflits d'intérêt pour pouvoir garantir avoir respecté les dispositions en question.

OBJECTIFS ET CALCUL DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

en CHF	Volume fin 2021	Volume fin 2020
Réserves de fluctuation de valeurs (RVF) et leurs objectifs		
RVF des institutions de prévoyance avec REVOR Fonds		
Objectif RVF en % de la fortune du fonds investie	14-20 %	14-20 %
Objectif RVF en CHF	401'945	818'341
RVF comptabilisée en % de la fortune du fonds investie	18,72 %	17,71 %
RVF comptabilisée en CHF	401'945	818'341
RVF de la fondation collective pour REVOR INVEST		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	70'108'943	62'766'580
RVF comptabilisée en % des dettes	17,40 %	12,81 %
RVF comptabilisée en CHF	70'108'943	46'198'461
RVF de la fondation collective pour COMPTE REVOR		
Objectif RVF en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
Objectif RVF en CHF	2'184'722	2'780'053
RVF comptabilisée en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
RVF comptabilisée en CHF	2'184'722	2'780'053
RVF de la fondation collective pour REVOR Fondation		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	35'453'597	33'618'264
RVF comptabilisée en % des dettes	17,26%	17,40%
RVF comptabilisée en CHF	35'175'407	33'618'264
Total RVF comptabilisée en CHF selon bilan	107'871'017	83'415'119

EXPLICATIONS CONCERNANT LES RFV DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC REVOR FONDS

Stratégie	Nbre institutions fin 2021	Montant en CHF fin 2021	Nbre institutions fin 2020	Montant en CHF fin 2020
REVOR Fonds				
(selon nouveau règlement de placement, en vigueur dès le 01.10.2020)				
Objectif RFV 17 % (part actions 35 %)	1	155'641	2	600'542
RFV comptabilisée		155'641		600'542
Objectif RFV 20 % (part actions 45 %)	1	246'303	1	217'799
RFV comptabilisée		246'303		217'799

STRUCTURE DE FORTUNE STRATÉGIQUE REVOR INVEST

en CHF	Structure en % Fin 2021	Effectif Fin 2021	Stratégie de placement	Marges	OPP2
Fonds à court terme et liquides	1,0%	6'907'111	1,0%	0% - 15%	
Obligations CHF	32,9%	228'119'778	35,0%	27% - 43%	
Obligations monnaies étrangères hedged	8,8%	61'409'730	10,0%	7% - 13%	
Actions	42,3%	293'979'992	40,0%	30% - 50%	50%
Suisses	7,8%	54'288'783	7,0%	5% - 9%	
Global hedged	24,8%	172'216'133	24,0%	19% - 29%	
dont hedged	23,0%	160'021'379			
dont unhedged	1,8%	12'194'754			
Small Caps	5,8%	40'075'172	5,0%	3% - 7%	
Emerging Markets	3,9%	27'399'904	4,0%	3% - 5%	
Immobilier Suisse	14,3%	99'367'179	14,0%	11% - 17%	30%
Or	0,7%	4'515'977	0,0%	0% - 5%	15%
Total	100,0 %	694'299'766	100,0%		
Total monnaies étrangères	12,1%	83'919'894	9%	3% - 20%	30%

PRÉSENTATION DE LA FORTUNE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENTS

en CHF	Structure en % fin 2021	Montant fin 2021	Structure en % fin 2020	Montant en fin 2020
Liquidités et placements sur le marché monétaire	30,9 %	312'103'146	39,1 %	397'150'433
Créances	0,3 %	2'529'079	0,2 %	1'611'677
Créances de cotisations	0,2 %	2'035'775	0,2 %	1'879'969
Titres				
Placements en obligations	6,9 %	69'352'183	9,5 %	96'228'907
Fondations de placements obligation	21,8 %	220'175'222	15,3 %	155'521'702
Placements en actions	2,7 %	26'974'722	3,4 %	34'130'162
Fondations de placements actions	26,7 %	268'868'180	23,0 %	232'701'727
Fondations de placements immobilière	9,9 %	99'708'819	8,8 %	89'705'057
Placements alternatifs	0,4 %	4'515'976	0,3 %	2'642'230
Total titres	68,4 %	689'595'102	60,3 %	610'929'785
Compte de régularisation actif	0,2 %	1'795'819	0,2 %	2'166'941
Total actifs	100,0 %	1'008'058'921	100,0 %	1'013'738'805
Total monnaies étrangères	30,3%	305'630'326	26,7 %	270'690'875
Total monnaies étrangères non couvertes	8,3%	83'919'894	8,0%	81'240'984

Stratégies de placement

Les placements de la fortune de la fondation englobent des produits avec différentes stratégies de placement:

- _ REVOR INVEST, stratégie à long terme selon le règlement de placement
- _ REVOR FONDS, stratégies de placement individuelles selon le règlement de placement
- _ COMPTE REVOR, solution avec garantie d'intérêt minimal LPP

Les délimitations de catégories selon l'art. 55 OPP2 ainsi que les différentes stratégies de placement sont respectées.

Explications concernant les placements alternatifs, voir le paragraphe Application des extensions des possibilités de placement.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

en CHF	Montant fin 2021	Montant fin 2020
Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé	0	0

EXPLICATION DU RÉSULTAT NET DU PLACEMENT DE LA FORTUNE

en CHF	Rendement du Ø-capital* 2021	Ø-capital* 2021	Rendement du Ø-capital* 2020	Ø-capital* 2020
Liquidités et placements sur le marché monétaire	0,95 %	307'127'572	0,96 %	394'530'281
Titres	9,37 %	641'053'622	6,45 %	567'371'463
Total actifs	6,31%	954'907'157	4,46 %	967'544'641

* Le capital moyen se calcule comme suit:
(somme des soldes finaux à la fin des mois de janvier à décembre)

12

Explications concernant REVOR INVEST

La fortune dans le groupe de produit REVOR Invest se compose de quatre mandats mixtes de la Hypothekbank Lenzburg (actif), de la Mobilière Suisse Asset Management AG (actif), de la Zürcher Kantonalbank (passif) et de la Banque Valiant SA (actif) et s'élève au 31.12.2021 à un montant total de CHF 694,3 millions (AP CHF 609,7 mio).

En 2021, REVOR INVEST présente une performance de +8,42 % (année précédente : +6,41 %).

Le rendement du portefeuille s'élève, depuis le début des mesures (01.02.2017 - 31.12.2021) +36,31 %.

Le factsheet mensuel sur notre page d'accueil www.revor.swiss contient es informations supplémentaires à ce sujet.

EXPLICATIONS CONCERNANT LES FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

en CHF	2021	2020
Placements transparents / taux de transparence en matière de frais		
Placements de la fortune selon bilan	1'006'263'102	1'011'571'864
./ placements non transparents	0	0
Total placements transparents	1'006'263'102	1'011'571'864
Taux de transparence en matière de frais	100,00 %	100,00 %
Frais de gestion de fortune présentés		
Frais de gestion de fortune directs comptabilisés	1'501'743	1'507'011
Somme de tous les coûts pour les placements collectifs	1'293'982	1'234'908
Total des frais de gestion de fortune présentés	2'795'725	2'741'919
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,28 %	0,27 %

EXPLICATION DES PLACEMENTS AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

en CHF	Montant fin 2021	Montant fin 2020
Cotisations en souffrance des institutions de prévoyance	2'035'775	1'879'969
Total créances de cotisations	2'035'775	1'879'969

en CHF	2021	2020
Réserve de cotisations de l'employeur au début de l'année	14'685'140	14'287'828
Versements	4'492'732	2'707'629
Remise à d'autres fondations de prévoyance	425'072	0
Utilisations	-2'966'174	-2'198'440
Remise à d'autres fondations de prévoyance	-151'873	-260'153
Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur*	159'555	148'276
Réserve de cotisations de l'employeur à la fin de l'année	16'644'452	14'685'140

* Avec l'ordonnance prévoyance professionnelle Covid-19, le législateur a créé la possibilité de financer aussi les cotisations des salariés avec les réserves de cotisations de l'employeur. En 2021, CHF 664'628.20 (AP CHF 226'052.15) ont été utilisés des réserves de cotisations de l'employeur pour financer les cotisations des salariés.

** La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

EXERCICE DES DROITS SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES SELON L'ORAB

Les droits de vote des actions suisses que nous détenons ont été exercés dans le sens de l'«ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)». Lors des assemblées générales des sociétés Nestlé SA et Partners Group Holding AG, le

Conseil de fondation a refusé les rémunérations au conseil d'administration et à la direction du groupe. Lors de toutes les autres assemblées générales, il a suivi les recommandations du conseil d'administration.

7_EXPLICATION D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS**

en CHF	2021	2020
Composition du compte de régularisation actif		
Prestations de sortie payées, non traitées sur le plan technique	836'270	703'159
Libération du paiement des cotisations d'épargne encore non reçues mais traitées sur le plan technique	766'981	765'506
Autres actifs transitoires	192'569	698'276
Total du compte de régularisation actif	1'795'820	2'166'941
Composition du compte de régularisation passif		
Prestations d'entrée payées, non traitées sur le plan technique	1'052'428	1'745'585
Autres passifs transitoires	880'602	1'103'710
Total du compte de régularisation passif	1'933'030	2'849'295

PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Selon le décompte de la Mobilière, il n'y a pas eu de participation aux excédents en 2021 pour l'année d'assurance 2020.

8_ CONDITIONS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Les autorités de surveillance n'ont posé aucune condition.

9_ AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au niveau des institutions de prévoyance, certaines présentent l'état de fait d'une liquidation partielle. Le traitement aura lieu en 2022. Le Conseil de fondation statuera sur les éventuelles liquidations partielles qui ne devront pas avoir lieu pour des motifs économiques.

Au niveau de la fondation collective, il n'y a pas d'état de fait de liquidation partielle.

10_ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU JOUR DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la REVOR fondation collective, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REVOR fondation collective, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 6 à 23) pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 24 mai 2022

T+R SA

Joel Meer-Rau
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat



ORGANES

LE CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



Simon Graa

Président du Conseil de fondation
Président
Elektrizitätsgenossenschaft
Gsteig



Christoph Leimgruber

Membre du Conseil de fondation
Directeur Alesa
SA Seengen



Jean-Claude Reymond

Membre du Conseil de fondation
Direction
Chaletbau Matti Architektur AG
Gstaad

REPRÉSENTANTES DES SALARIÉS



Pia Wiese-Giger

Vice-présidente du Conseil de
fondation
Agente fiduciaire
Häfliger Treuhand AG
Holziken



Cornelia Baumann

Membre du Conseil de fondation
Secrétaire communale /
gestionnaire des finances
Wileroltigen



Karin Grütter

Membre du Conseil de fondation
Membre de la Direction
Inter-Translations SA
Berne

REVOR FONDATION COLLECTIVE

DIRECTION

Georg Dubach
Sabino Di Mambro

CADRES

Peter Oppliger
Roman Kahr
Raphael Rutschi
Thomas Nydegger

ORGANE DE RÉVISION

T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Berne

EXPERT ACTUARIEL

PK Expert AG, Martin Franceschina, 3110 Münsingen

DOMICILE

REVOR Fondation collective
Gutenbergstrasse 48
3011 Berne
031 310 58 85
info@revor.swiss
www.revor.swiss
